DPS N°… - DIVECO – 2, …/ … / 2015

**CONTRAT DE SERVICES ENPI/2015/ 366-314**

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**« *Expert Non Principal Permanent avec expertise en commercialisation des produits de la pêche pour le Projet DIVECO 2* »**

**Bénéficiaire : Programme DIVECO 2**

Sommaire

1. [Cadre général du Programme 3](#_Toc435631038)

2. [Contexte de la Mission 5](#_Toc435631039)

3. [Objectif de la Mission 5](#_Toc435631040)

4. [Résultats attendus de la Mission 6](#_Toc435631041)

5. [Activités à réaliser 7](#_Toc435631042)

6. [Organisation de la Mission 7](#_Toc435631043)

7. [Durée, lieu et déroulement de la mission 8](#_Toc435631044)

8. [Profil du (des) Expert(s) 8](#_Toc435631045)

9.[Rapports 9](#_Toc435631046)

10. [Contrôle et suivi de la mission 10](#_Toc435631048)

11. [Contribution des bénéficiaires 10](#_Toc435631049)

# Cadre général du Programme

Avec une façade longue de 1 284 Km qui abrite plus de 4 580 bateaux pour plus de 43 600 inscrits maritimes en 2012 et une production de 108 000 tonnes de poissons frais pour 2012 (dont plus de 80% de petits pélagiques), le secteur de la pêche et de l’aquaculture en Algérie présente des potentialités importantes de diversification de l’économie et de création d’emploi, notamment dans les zones côtières et rurales enclavées. La contribution du secteur à l’économie a d’autant plus de possibilités d’augmenter qu’actuellement le secteur contribue seulement à hauteur de 0.6 à 0.8% (selon les années) au PIB du pays et de 7% à 10% du secteur primaire. (TdR).

Le Programme DIVECO II a été élaboré au regard du diagnostic du secteur pêche par les services du Gouvernement Algérien et de l’Union Européenne.

Celui-ci faisait état d’une part, de potentialités importantes d’augmentation et de valorisation de la production halieutique et de création d’emplois, d’autre part, de la nécessité d’un développement durable et inclusif du secteur avec une gestion durable des ressources naturelles mais aussi de l’encouragement du partenariat public-privé et d’un environnement plus favorable pour les entreprises, enfin d’un soutien de l’employabilité et de la compétitivité des entreprises.

Ainsi a été identifié le besoin d’un soutien technique spécialisé d’accompagnement dans le contexte de réorientation stratégique du secteur par le Gouvernement, ce soutien est matérialisé par la création d'une Unité d'Appui au Programme (UAP).

AECOM/ACE International Consultants en Consortium avec Tragsatec et Louis Berger, partenaires du consortium, ainsi qu’Imares Wageningen UR, entité sous-traitante, a été invité par la Délégation de l’Union Européenne en Algérie à soumettre une offre pour le marché de services « Assistance Technique d’Appui (UAP) à la mise en œuvre du programme d’appui à la diversification de l’économie – secteur pêche (DIVECO2), Algérie » EuropeAid/135462/DH/SER/DZ).

L'objectif général du projet dont ce marché fait partie est de contribuer à rendre l’économie algérienne plus diversifiée et moins dépendante des hydrocarbures.

L'objectif particulier du présent contrat est d’augmenter la contribution du secteur de la pêche et de l’aquaculture à la diversification de l’économie algérienne par le développement durable et en améliorant les performances économiques.

Le programme DIVECO 2 est la conséquence naturelle du programme DIVECO 1 pour la diversification de l’économie dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du tourisme. DIVECO 2 accompagnera le Ministère de l’agriculture, Développement Rural et de la Pêche dans:

* le renforcement des capacités d'encadrement et de gestion des institutions publiques ;
* la promotion et la valorisation des filières
* le renforcement des capacités des organisations professionnelles

Bénéficiaires directs :

* Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH)
* Institutions sous tutelle du MPRH (Chambre Algérienne de Pêche et d’Aquaculture (CAPA), Chambres des Wilayas de Pêche et d’Aquaculture (CWPA), Chambres Inter-Wilayas de Pêche et d’Aquaculture (CIWPA), Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l’Aquaculture (CNRDPA) et les établissements de formation.
* Les services déconcentrés, notamment les directions locales de la pêche et des ressources halieutiques.

Autres Bénéficiaires : les associations professionnelles, les acteurs privés et les entreprises du secteur ou liées au secteur.

Ce programme s’inscrit dans le programme national AQUAPECHE 2015-2020 et fait partie du programme indicatif national pour l'Algérie pour la période 2011-2013, qui définit l'ensemble des interventions financées par l'UE en Algérie.

Les entités de gestion du programme sont détaillées de la manière suivante : Directeur du Programme/régisseur et le Comptable National, l’UAP (Unité d’Appui au Programme), le comité de pilotage.

Les résultats attendus sont un renforcement des capacités d’encadrement et de gestion pour contribuer à la consolidation d’une stratégie pertinente et viable du secteur, la promotion et la valorisation des filières, le renforcement des capacités des organisations de professionnels.

Le programme DIVECO-2 peut mettre à disposition du secteur de la pêche en Algérie les résultats obtenus et les leçons apprises en matière d'associationnisme et commercialisation dans le secteur de la pêche dans d'autres pays riverains de la Méditerranée comme c'est le cas de l'Espagne. Dans ce pays, des grands progrès ont été achevés dans ce sens grâce à la consolidation des associations de pêche. Elles assument aussi l'initiative de la commercialisation directe des produits.

Principes de l’Approche de l’Assistance Technique: Accompagner le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques dans:

1. le renforcement des capacités d'encadrement et de gestion des institutions publiques.
2. la promotion et la valorisation des filières par l'accompagnement en la distribution et la commercialisation.
3. le renforcement des capacités des organisations professionnelles.

# Contexte de la Mission

La présente mission s’inscrit dans le cadre des activités d’assistance technique d’appui à la mise en œuvre du Programme DIVECO – 2.

Le bénéficiaire est l’Unité d’Appui au Programme à la mise en œuvre du Programme d’Appui à la Diversification de l’Economie – Secteur Pêche.

Public cible

* Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques et Directions de la Pêche des Wilayas
* Chambres de Pêche et d'Aquaculture et 60 coopératives associations d’exploitation, transformation et commercialisation des produits halieutiques.

Il s'agit d’appuyer à l’UAP dans certains domaines qui ont été bien établis par les Termes de Référence du projet :

* Accompagnement dans la conception et le montage des projets productifs (10)
* Accompagnement de l’adaptation de l’appareil de formation à la réalité des activités de la pêche et de l’aquaculture aux besoins de la profession (4)
* Amélioration des capacités d’intervention des chambres de la pêche et de l’aquaculture en matière de formation et d’accompagnement des professionnels du secteur (5)
* Accompagnement et mise à niveau du mouvement associatif (8)
* Appui pour la mise en place de normes d’hygiène et de guides de bonnes pratiques par filières d’activités (14)
* Appui pour la mise en place du système de traçabilité des produits de la pêche et de l’aquaculture (15)
* Accompagnement pour l’optimisation des réseaux de distribution et de régulation du marché (16)
* Accompagnement pour la valorisation et la transformation des produits de la pêche et de l’aquaculture (17).

# Objectif de la Mission

1. Appui pour la mise en place du système de commercialisation et traçabilité des produits de la pêche et de l’aquaculture
2. Accompagnement pour l’optimisation des réseaux de distribution et de régulation du marché de la pêche et de l’aquaculture
3. Accompagnement pour la valorisation des produits de la pêche et de l’aquaculture

# 4. Résultats attendus de la Mission et indicateurs de résultat

i. Réaliser un diagnostic approfondi sur les circuits des commercialisations des produits de la pêche et de l’aquaculture par filière et par métier, de la transformation de produits halieutiques. Étudier l’évolution du prix de gros et de détail du poisson

ii. Détecter des éventuelles défaillances en matière de commercialisation des produits de la pêche qui pourraient être résolues dans le cadre de DIVECO II

iii. Designer un plan d'améliorations pour l'actuel système de commercialisation avec une valorisation des produits de la pêche et de l’aquaculture.

iv. Réaliser une étude comparative de la réglementation régissant la commercialisation et la distribution des produits de la pêche.

v. Réaliser des propositions pour améliorer les réseaux de distribution et la régulation du marché appuient les nouvelles réglementations sur le « bon commercial »

vi. Réaliser un diagnostic du rôle des chambres de la pêche et de l’aquaculture en matière d’accompagnement au montage de projets productifs et de formation des entrepreneurs et proposer des mesures pour renforcer les capacités des chambres dans ce sens.

vii. Analyser la législation et la réglementation sur les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en collaboration avec les experts long terme et court terme.

viii. Proposer de guides de bonnes pratiques en matière de commercialisation par filières

ix. Appuyer avec la collaboration des outre expert long et court terme à la mise en place d’un système de traçabilité des produits de la pêche et de l’aquaculture

x. Ecrire les TdRs pour les experts court terme, collaborer dans les activités de passation de marché

xi. Satisfaire tous les demandes du team leader

 Les indicateurs du résultat direct de la mission sont les suivants :

i. Diagnostic sur les circuits des commercialisations des produits de la pêche et de l’aquaculture par filière et par métier, de la transformation de produits halieutiques. Rapport sur l’évolution du prix de gros et de détail du poisson

ii. Rapport sur les défaillances en matière de commercialisation des produits de la pêche qui pourraient être résolues dans le cadre de DIVECO II

iii. Plan d'améliorations pour l'actuel système de commercialisation avec une valorisation des produits de la pêche et de l’aquaculture.

iv. Etude comparative de la réglementation régissant la commercialisation et la distribution des produits de la pêche.

v. Propositions pour améliorer les réseaux de distribution et la régulation du marché

vi. Diagnostic du rôle des chambres de la pêche et de l’aquaculture en matière d’accompagnement au montage de projets productifs et de formation des entrepreneurs et proposer des mesures pour renforcer les capacités des chambres dans ce sens.

vii. Etude sur la législation et la réglementation sur les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en collaboration avec les experts long terme et court terme. Proposition.

viii. Guides de bonnes pratiques en matière de commercialisation par filières

ix. Les TdRs pour les experts court terme et la collaboration pour la passation de marchée

# 5. Activités à réaliser

Description des activités de la mission :

1. Réaliser un diagnostic approfondi sur les circuits des commercialisations des produits de la pêche et de l’aquaculture par filière et par métier, de la transformation de produits halieutiques. Étudier l’évolution du prix de gros et de détail du poisson
2. Détecter des éventuelles défaillances en matière de commercialisation des produits de la pêche qui pourraient être résolues dans le cadre de DIVECO II
3. Designer un plan d'améliorations pour l'actuel système de commercialisation avec une valorisation des produits de la pêche et de l’aquaculture.
4. Réaliser une étude comparative de la réglementation régissant la commercialisation et la distribution des produits de la pêche.
5. Réaliser des propositions pour améliorer les réseaux de distribution et la régulation du marché
6. Réaliser un diagnostic du rôle des chambres de la pêche et de l’aquaculture en matière d’accompagnement au montage de projets productifs et de formation des entrepreneurs et proposer des mesures pour renforcer les capacités des chambres dans ce sens.
7. Analyser et mise a niveau (législation, règlement et manuelle) la législation et la réglementation sur les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en collaboration avec les experts long terme et court terme. Travail pratique avec les inspecteurs du MADRP, laboratoires et administration sus tutelle et outre ministères concernée.
8. Proposer de guides de bonnes pratiques en matière de commercialisation par filières
9. Appuyer avec la collaboration des outre expert long et court terme à la mise en place d’un système de traçabilité des produits de la pêche et de l’aquaculture
10. Ecrire le TdRs pour les experts court terme
11. Satisfaire tous les demandes du team leader

# 6. Organisation de la Mission

Cette mission sera assurée par 1 expert senior à mobiliser à travers le budget d’expertise de courte durée de son contrat de services.

Au démarrage de la mission, cet expert en commercialisation aura un briefing avec le Chef d’Equipe de l’UAP DIVECO - 2 chargé du suivi de la mission afin d’expliciter le cadre de l’action.

A la fin de la mission, l’expert en commercialisation aura un débriefing avec le Chef d’Equpe de l’UAP DIVECO - 2 chargés du suivi de la mission;

Les membres de l’UAP du DIVECO-2 seront les interlocuteurs permanents de l’expert en commercialisation au cours de la mission.

De manière à assurer le succès de la mission, celle-ci sera exécutée en participation étroite avec le personnel concerné du bénéficiaire, aux niveaux requis. L’expert en commercialisation devra, dans la conduite de la mission, s’adapter aux capacités, contraintes de la UAP, le rythme et le besoin des bénéficiaires.

A la fin de chaque séquence de la mission, l’expert en commercialisation est tenu de :

* préparer et signer la « feuille de présence » selon le modèle qui lui sera remis par l’UAP. Ce document indiquera avec précision le nombre de jours de travail, conformément aux indications du § 7 des présents termes de référence.

L’expert en commercialisation remettra au prestataire ses feuilles de présence originales signées.

Toute modification de l'objet, des activités et/ou de la durée de la mission indiqués dans les présents termes de référence ne pourra intervenir qu’à travers un avenant aux TdR, signé préalablement par le Directeur du Programme DIVECO - 2 et le prestataire[[1]](#footnote-1)[1].

Le prestataire est responsable de :

* l’organisation et de la logistique de la mission des experts CT (visas, réservations transport/hôtel, matériel informatique, reproduction des documents/rapports, etc.);
* du suivi du contrat des experts CT et du respect par ce dernier des conditions des présents termes de référence. Harmonisé avec le contenu du contrat

# 7. Durée, lieu et déroulement de la mission

La durée globale de la mission est de **440 jours** de prestations au maximum sur une période totale de **24 mois**.

**Le lieu de travail** de(s) l’expert(s) est le Bureau de l’UAP : Siège de la CAPA, Citè 400 logements BT N. 3A-3/4 EL Hammamet – Cheraga Alger.

***La validation des jours de prestations des experts par la direction du DIVECO - 2 demeure tributaire de l’approbation de la feuille de présence mensuelle de mission.*****8. Profil de l’Expert**

Les CV des experts CT proposés par le prestataire devront répondre aux profils suivant :

Expert en Commercialisation

|  |
| --- |
| Catégorie de l’expert : Expert senior (> 15 ans d’expérience)Qualifications et Compétences : * Diplôme universitaire (Bac+ 4) dans une discipline pertinente (pêche, aquaculture marine/eau douce ou économie des ressources halieutiques)
* Titulaire d’un master en économie de la pêche ou thème équivalent
* Très bonne maitrise de la langue française (oral et écrit) ; des connaissances en arabe seront également prises en considération ;
 |
| Expérience générale* Expérience minimum de 10 ans dans la gestion des projets en matière de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche et de l’aquaculture dans la région méditerranéenne.
* Bonne connaissance de la normative de commercialisation, hygiénique et sanitaire pour l’exportation des produits de la pêche à l’Union Européenne.
* Preuves d’avoir travaillé au moins deux (2) années dans un environnement multiculturel;
 |
| Expérience spécifique* Expérience en matière d’appui au développement du marketing, d’élaboration des études de marché et d’organisation de plans et de campagnes de revalorisation des produits de la pêche.
* Expérience en matière de modernisation et de normalisation des systèmes de première vente des produits de la pêche.
 |

**9. Rapports**

## Contenu et délais de soumission

L’expert chef de mission aura l'entière responsabilité de la coordination et de l’élaboration du rapport final de mission

Dans le cadre de la présente mission, il devrait collaborer à la production des 4 rapports semestriels et 1 rapport de trois mois qui sont dus par l’équipe permanent de l’UAP.

A la fin de la mission, un rapport de mission[[2]](#footnote-2), rédigé selon le format standard du DIVECO-2, intégrant, en annexe, tous les documents élaborés dans le cadre de la mission.

Le rapport final de mission, intégrant en annexe tous les documents susmentionnés, devra être transmis par le prestataire à l’attention du directeur du DIVECO-2 dans les quinze jours calendaires suivant la date de fin de la mission, au plus tard.

Toute modification et/ou complément d’information demandé par le Programme DIVECO-2 devra être intégré dans le rapport et transmis par le prestataire à l’attention du Directeur du DIVECO-2, dans les quinze jours calendaires suivant la date de la demande du Programme DIVECO - 2au plus tard.

Langue, format et quantité

Les rapports et tous les documents annexés seront rédigés en langue française et transmis par courrier électronique, par le prestataire, à l’attention du Directeur du Programme DIVECO-2, pour approbation, en format Word, police « Arial 11 ».

Le rapport final de mission et tous les documents annexés seront rédigés en langue française et transmis par services de messagerie express, par le prestataire, à l’attention du Directeur du Programme DIVECO-2, pour approbation, en :

* Format Word, police « Arial 11 »
* 3 exemplaires «papier»
* 1 copie CD

Avant la transmission des rapports susmentionnés, le prestataire est responsable:

* De la vérification des documents constituant les rapports, selon les présents TdR.
* Du contrôle de la qualité des rapports.

# 10. Contrôle et suivi de la mission

L’expert en commercialisation reportera au Chef d’Equipe de l’UAP DIVECO-2 chargé du suivi de la mission tous les aspects afférents à leurs interventions, à effectuer conformément aux présents termes de référence.

Le contrôle et le suivi de la mission se feront principalement à travers les rapports formels et les contacts avec les experts du DIVECO-2 chargés du suivi de la mission.

L’expert en commercialisation est tenu de notifier au Directeur du Programme DIVECO-2 et au prestataire tout aspect susceptible d’affecter les résultats et/ou le bon déroulement de leur mission.

# 11. Contribution des bénéficiaires

Le bénéficiaire s’engage à :

* Consacrer le temps nécessaire à l’expert afin d’assurer le bon déroulement de la mission.
* Désigner un groupe projet chargé de participer avec les experts dans la mise en place des opérations (si d’application)
* Mobiliser tout le personnel concerné par la mission.
* Mettre à la disposition du Programme DIVECO-2 et des experts toute l’information et la documentation nécessaire pour la réalisation de la mission.
* Informer le Programme DIVECO-2 de tout aspect susceptible d’affecter les résultats et/ou le bon déroulement de la mission.
* Mettre à la disposition de l’expert un bureau.

**Format du Rapport Technique Final**

Page de Couverture

Table des matières

Liste des tableaux, graphes et photographies Liste des annexes Remerciements Abréviations et sigles Résumé analytique (max 2 pages dans la langue appropriée (Français, Arab) ainsi qu’indiqué dans les TdR).

1. Informations Générales ou contexte

2. Approche de la mission

3. Commentaires sur les Termes de Référence

4. Organisation et Méthodologie

4a) Mise en œuvre des Termes de Référence

4b) Déroulement et détails de la mission. Activités pour la visibilité du projet inclus.

5. Conclusions et recommandations

**Annexes à fournir**

o Termes de Référence

o Itinéraires, institutions et personnes consultées

o Rapport de Démarrage

o Liste des rapports et des documents consultés

o Photographies des principaux évènements et activités pour illustrer

les activités menées et les résultats achevés.

o Résultats techniques (example: Plan de gestion des pêches, projet de loi ou amendements, rapport de l’atelier des parties prenantes, module de formation, …, et CD/DVD comprenant les données collectées ou utilisées et autres produits digitaux spécifiques)

1. [1] Le prestataire (AECOM)est tenu d’annexer les présents TDR, intégrant les modèles d’attestation et de feuille de présence, au contrat de services de l’expert en commercialisation. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le rapport final devra décrire les activités réalisées, les résultats atteints et contenir essentiellement des données structurées et des analyses. Les faits mentionnés dans le texte doivent être conformes à la table des matières. Les sources d’information doivent être mentionnées lorsque c’est applicable, et la qualité et la précision des informations doivent être contrôlées. Une liste des contacts personnels essentiels doit y être insérée. [↑](#footnote-ref-2)